

# Prix canadien REALTORS Care® de 2025

## Formulaire de mise en candidature



Prix canadien REALTORS Care® de 2025,  
fièrement présenté par REALTOR.ca

10 ANS

Les courtiers et agents immobiliers apportent des changements positifs au sein de leur collectivité partout au Canada. Voici maintenant une excellente occasion de souligner les réalisations d'un collègue qui mérite d'être reconnu à l'échelle nationale. Si la personne proposée remporte le Prix canadien REALTORS Care® de 2025, fièrement présenté par REALTOR.ca, l'organisme de bienfaisance de son choix bénéficiera également d'un don de 10 000 \$ de L'Association canadienne de l'immobilier (ACI).

À votre formulaire de candidature dûment rempli, vous devez joindre au moins une (1) lettre de recommandation d'un organisme de bienfaisance enregistré, et au moins un (1) document justificatif (voir les questions 7 et 8 pour connaître les exigences).

Si vous souhaitez obtenir des instructions et des informations supplémentaires pour chaque question, **veuillez passer le curseur ou cliquer** sur le symbole d'information et une fenêtre contextuelle apparaîtra.

**Tous les dossiers de candidature doivent nous parvenir avant le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, à minuit (HE).** Ils peuvent être présentés au moyen de notre formulaire en ligne ou être envoyés par la poste ou par courriel à :

### L'Association canadienne de l'immobilier

200, rue Catherine, 6<sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K2P 2K9

[realtorscare@crea.ca](mailto:realtorscare@crea.ca)

**\* Il faut répondre à toutes les questions, à moins d'indication contraire.**

1. Je confirme avoir lu la section Renseignements sur le prix décerné ainsi que l'Avis de confidentialité.

Oui

2. Veuillez fournir vos coordonnées et celles de la personne mise en candidature.

### **VOS COORDONNÉES**

Nom : \_\_\_\_\_

Entreprise/bureau (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne mise en candidature : \_\_\_\_\_

### **COORDONNÉES DE LA PERSONNE MISE EN CANDIDATURE**

Nom : \_\_\_\_\_

Entreprise/bureau (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

3. Comment avez-vous entendu parler du Prix canadien REALTORS Care®?

\_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

4. En 1 500 caractères ou moins, décrivez la contribution du candidat à sa collectivité.

# Prix canadien REALTORS Care® de 2025

## Formulaire de mise en candidature

5. Nommez tous les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés, les organismes à but non lucratif et les groupes que soutient le candidat. Veuillez commencer par au moins un organisme de bienfaisance enregistré. Si vous avez besoin de plus d'espace pour mentionner d'autres organismes à but non lucratif et d'autres organismes de bienfaisance, veuillez joindre des pages supplémentaires.

**Nom de l'organisme de bienfaisance enregistré :**

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

Autre : \_\_\_\_\_

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

Autre : \_\_\_\_\_

En 1 500 caractères ou moins, décrivez la façon dont elle soutient cet organisme :

**Nom de l'organisme de bienfaisance, de l'organisme sans but lucratif ou du groupe communautaire supplémentaire (facultatif) :**

---

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

Autre : \_\_\_\_\_

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

Autre : \_\_\_\_\_

En 1 500 caractères ou moins, décrivez la façon dont elle soutient cet organisme :

**Nom de l'organisme de bienfaisance, de l'organisme sans but lucratif ou du groupe communautaire supplémentaire (facultatif) :**

\_\_\_\_\_

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

\_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

\_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

En 1 500 caractères ou moins, décrivez la façon dont elle soutient cet organisme :

6. Je confirme que la personne mise en candidature contribue de manière bénévole aux organismes indiqués ci-dessus. *\*Si non, veuillez décrire de quelle manière la personne a contribué, et auprès de quels organismes.*

Oui  Non

7. J'ai joint, ou j'enverrai séparément, une (des) lettre(s) de recommandation datée(s) de 2024 qui confirme(nt) les résultats que le bénévolat du courtier ou agent a produits au sein de sa collectivité. **Au moins une (1) de ces lettres doit provenir d'un représentant officiel d'un organisme de bienfaisance enregistré** dont le statut peut être [confirmé par l'Agence du revenu du Canada](#).

Oui

8. J'ai joint, ou j'enverrai séparément, au moins un (1) document supplémentaire qui décrit les activités caritatives du candidat et les résultats obtenus, sous la forme de messages sur les médias sociaux, d'articles dans les médias, de photos ou de vidéos.

Oui

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX DÉCERNÉ

### Mises en candidature :

La période de mise en candidature pour le prix de 2025 commencera le 10 septembre 2024. Toutes les mises en candidature doivent nous parvenir au plus tard le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, à minuit (HE), afin que la candidature soit retenue. Toute personne peut proposer un courtier ou agent immobilier membre admissible au prix, sauf les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'ACI ou au comité sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (lire les critères d'admissibilité ci-dessous).

Les courtiers et agents immobiliers membres ne peuvent pas présenter leur propre candidature. Les personnes qui proposent une candidature doivent remplir notre formulaire de mise en candidature, en y indiquant le nom et les coordonnées du courtier ou de l'agent proposé, ainsi que leurs propres noms et coordonnées, à des fins de correspondance.

Dans le formulaire, elles doivent aussi fournir une description de la contribution que la personne proposée a effectuée à la collectivité. Il s'agit notamment de la nature de son bénévolat, du nom d'au moins un organisme de bienfaisance canadien, ainsi que les noms d'autres organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, ou des groupes communautaires qu'elle appuie, de la durée et de la fréquence des services rendus, et de tout autre renseignement pertinent. Si la personne proposée contribue à un organisme de bienfaisance, à un organisme sans but lucratif ou à un groupe communautaire de manière non bénévole, ses contributions seront prises en considération, mais elles devront être accompagnées de contributions bénévoles considérables. Un dossier de mise en candidature doit être envoyé par la personne qui propose la candidature.

Les personnes qui proposent une candidature doivent également fournir **au moins une (1) lettre de recommandation** d'un [organisme de bienfaisance canadien enregistré](#) appuyé par le candidat, datée de 2024, afin que la candidature soit retenue. La lettre doit être écrite par une personne représentant l'organisme de bienfaisance qui appuie la candidature et qui peut décrire favorablement le travail bénévole non rémunéré de la personne proposée ainsi que sa contribution à la collectivité.

Les personnes qui proposent une candidature doivent aussi fournir **au moins un (1) document à l'appui** des activités caritatives de la personne proposée et des bienfaits de sa contribution. Les documents justificatifs peuvent comprendre, par exemple, une couverture médiatique, des messages diffusés dans les médias sociaux, des photographies, des blogues ou des vidéos. Des lettres de recommandation supplémentaires de membres de la collectivité et d'organisations à but non lucratif peuvent renforcer le dossier de candidature; elles sont recommandées, mais ne sont pas obligatoires.

### Critères d'admissibilité :

Les personnes proposées doivent être des courtiers ou agents immobiliers membres en règle (des personnes qui détiennent un permis immobilier et qui sont membres de l'ACI). Les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'ACI ou au comité ESG ne sont pas admissibles. Les personnes proposées doivent avoir d'importants antécédents vérifiables attestant leur travail de bénévolat auprès d'au moins un organisme de bienfaisance canadien. Elles doivent avoir apporté au moins une certaine contribution au courant de l'année civile précédente (2024). Le comité de sélection tiendra également compte des efforts continus qui démontrent la profondeur de leur engagement en dehors de la période visée.

Le prix s'adresse aux courtiers ou agents immobiliers individuels, et non aux groupes, sauf si deux personnes collaborent dans le cadre d'un projet en tant que partenaires égaux et qu'il est réellement impossible de séparer leur travail.

## **Examen des candidatures et sélection de la personne gagnante :**

Le personnel de l'ACI procédera à une évaluation préliminaire de tous les dossiers de candidature reçus. Il évaluera chaque candidat selon les critères suivants : importance de l'engagement, action pour lutter contre les inégalités, effet individuel sur l'organisme caritatif ou la collectivité, force de persuasion de la personne qui propose la candidature et des représentants de l'organisme caritatif, et effet d'inspiration. À la suite de cet examen, les dix meilleures candidatures seront présentées au comité de sélection.

Notre comité de sélection comptera deux (2) membres du comité ESG et un membre actuel du conseil d'administration de l'ACI. Le comité évaluera les dix meilleures candidatures reçues, et se réunira ensuite par téléconférence en janvier 2025 en vue de déterminer le lauréat.

La personne gagnante doit accepter d'être photographiée et interviewée, et de faire paraître sa photo dans divers médias annonçant le prix attribué. Si elle refuse de se conformer à ces exigences, le comité offrira le prix à son deuxième choix. Les personnes proposées seront jugées en fonction des preuves fournies à l'appui de leur contribution et de leur engagement personnel à un ou plusieurs organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et des bienfaits qu'a eu leur contribution personnelle.

La décision du comité de sélection sera finale et l'ACI ne s'engagera pas dans un débat concernant les résultats avec d'autres candidats ou personnes proposant les candidatures. Nous informerons la personne gagnante et la personne qui a proposé sa candidature des résultats au début de 2025.

## **Attribution du prix :**

La personne gagnante et son invité profiteront gratuitement du transport aller-retour à Ottawa et de l'hébergement (jusqu'à deux chambres, si nécessaire) pour assister à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACI de 2025 (prévue le mardi 8 avril 2025). Lors de l'événement, on remettra à la personne gagnante un trophée et un don de 10 000 \$ libellé au nom de l'organisme de bienfaisance canadien enregistré qu'elle aura choisi. Le lauréat et son invité recevront également chacun un billet d'entrée gratuit au souper de la présidence de l'ACI.

Le récipiendaire du prix sera annoncé dans les médias partout au pays et l'ACI en fera la promotion dans son bulletin électronique *Quoi de 9?* (qui est diffusé directement à plus de 160 000 courtiers ou agents immobiliers membres), sur le site [CaféACI.ca](http://CaféACI.ca) et dans les comptes de médias sociaux de l'ACI et de REALTORS Care®.

## **Avis de confidentialité :**

Les informations que vous fournissez dans le présent formulaire sont recueillies dans le but d'examiner, d'évaluer et de sélectionner une personne gagnante du Prix canadien REALTORS Care® de 2025. Ces informations seront communiquées au comité de sélection et au personnel de l'ACI, comme indiqué ci-dessus, et seront utilisées pour présenter les candidats dans les communications de l'ACI.

Toutes les informations personnelles seront traitées conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ainsi qu'à toute autre législation en vigueur qui régit la protection de la vie privée. Vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la correction de vos données personnelles conformément à [la Politique de confidentialité de l'ACI](#).

Lorsque vous soumettez un formulaire de mise en candidature dûment rempli, vous confirmez que vous et le candidat donnez à l'ACI votre consentement explicite de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de conserver ces renseignements personnels aux fins énoncées dans le présent document.